RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION CLIENT D'EXECUTION DE PRESTATIONSUGAP

DÉCISION N° DM-26-265

EN DATE DU 15 JUILLET 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-26-228 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Nicolas LECOMTE ;

VU le projet de convention de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP), afin d'obtenir l'accès à leur site et de commander des prestations de location longue durée (LDD) de véhicules particuliers et utilitaires légers, ainsi que des prestations associées et annexes ;

CONSIDÉRANT le besoin de la ville de moderniser sa flotte automobile par des véhicules propres et le choix d'avoir recours à la location longue durée (LDD) pour les véhicules particuliers et utilitaires légers ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) une convention pour obtenir l'accès à son site et commander des prestations de location longue durée (LDD) de véhicules particuliers et utilitaires légers ainsi que des prestations associées et annexes.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, des mobilités et de l'inclusion,

Signé

Nicolas LECOMTE

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260715-lmc1H14442H1-AR
Date de réception en Préfecture : 15/07/2026
Date de Publication : 15/07/2026